



PRESS RELEASE

Vatican, 23 juin 2023.

Embargo 12:00

La Commission Pontificale pour la Protection des Mineurs lance une consultation mondiale sur la mise à jour des lignes de conduite pour prévenir les agressions sexuelles dans l'Eglise

La Commission Pontificale pour la Protection des Mineurs annonce le lancement mondial d'une période de consultation publique sur une proposition de mise à jour du Cadre des Orientations Universelles afin de renforcer les efforts visant à créer un environnement sûr pour les mineures enfants et les adultes vulnérables au sein de l'Eglise.

Mise à jour du Cadre des Orientations Universelles

Le Cadre des Orientations Universelles (COU), dont la distribution a été approuvée par la Commission Pontificale lors de sa récente Assemblée Plénière, sert de cadre pour définir les normes de protection à mettre en œuvre dans toutes les églises locales à travers le monde.

La fonction de ces principes est de promouvoir la protection des mineures et adultes vulnérables envers les agressions sexuelles dans l'Église conformément aux bonnes pratiques existantes en matière de protection, en mettant l'accent sur l'assistance aux personnes victimes d'agression sexuelle et sur l'importance d'intervenir de manière appropriée dans des telles situations.

Sur la base de l'analyse du travail effectué dans l'Église et la société civile au cours de la dernière décennie, la Commission a identifié une série de principes fondamentaux destinés à étayer les lignes directrices et les politiques locales en matière de protection dans chaque Église locale.

Période de consultation publique

Outre la distribution de l'COU aux conférences épiscopales du monde entier et aux responsables des congrégations religieuses et des sociétés de vie apostolique, la Commission lance une période de consultation publique, invitant les personnes à participer à une enquête en ligne qui sera disponible sur le site web de la Commission comme suit : <https://www.tutelaminorum.org/universal-guidelines-framework/>

L'enquête est disponible en quatre langues et s'accompagne d'une série de questions fréquemment posées. La Commission invite à réagir en étant consciente que, comme l'a dit le pape François: "Ce devoir d'attention et de protection incombe à toute l'Église". (Lettre apostolique, Motu Proprio, Come una Madre Amorevole, 2016).

Les réponses seront examinées, rassemblées et incorporées dans une version finale des lignes de conduite pour évaluation et approbation par la Commission en fin d'année 2023. Ce

document sera ensuite distribué sous sa version finale à toutes les Églises locales à travers le monde, en leur demandant de mettre à jour leurs lignes de conduite actuelles en matière de Protection et de les soumettre à la Commission pour examination.

Le processus d'établissement de lignes de conduite en matière de la Protection dans l'ensemble de l'Église a été entrepris pour la première fois en 2011, mené par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi de l'époque. Avec la promulgation de la Constitution apostolique Praedicate Evangelium, l'article 78.2 a maintenant attribué à la Commission cette compétence au sein de la Curie.

Le nouveau Cadre des Orientations Universelles exigera des églises locales qu'elles mettent en place des systèmes pour recevoir et gérer les allégations d'agressions sexuelles et soutenir toutes les personnes concernées, en particulier les personnes victimes, leurs familles et les ex-victimes, conformément aux exigences du Motu Proprio du Saint-Père, Vos Estis Lux Mundi.

Les autres exigences comprennent :

- l'accompagnement des personnes victimes d'agressions sexuelles et leurs communautés
- la prise en considération des normes socio culturelles pour garantir des environnements sécurisants et protecteurs au sein de l'Église
- des procédures accessibles au public
- un engagement déclaré en faveur de la protection et des mécanismes de responsabilité pour la direction de l'Église,
- des mesures de prévention des risques et une conversion pastorale vers une culture de protection et de sécurité en assurant des formations continues pour les ministres de l'Église

Renforcement des Capacités et Rapport Annuel

En plus de diriger le processus de mise à jour des lignes de conduite en matière de la protection dans l'ensemble de l'Église, la Commission a pour rôle de soutenir les églises locales qui manquent de ressources financières ou humaines nécessaires pour assurer la mise en œuvre de ces lignes de conduite. Avec l'aide de partenaires de l'Église, la Commission a mis en place un programme de renforcement des capacités afin de garantir l'élaboration et la mise en œuvre de ces lignes de conduite. Ce programme appelé "Memorare" fait référence à la prière adressée à la Sainte Mère afin que "personne ne soit laissé sans aide". De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante <https://www.tutelaminorum.org/knowledgebase/plenary-assembly-3-6-may-2023/>

Les progrès réalisés dans le renouvellement des lignes de conduite en matière de Protection ainsi que dans le renforcement des capacités dans l'ensemble de l'Église seront présentés dans le Rapport Annuel, comme demandé par le Saint-Père lors d'une audience à la Commission en avril 2022. Une première élaboration de rapport annuel sera publiée en octobre 2023. Le premier rapport annuel final avec contenant des données l'ensemble de l'Église devrait être publié en octobre 2024.

FIN